

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

25/08/2025

N° E25000099 / 30

Le président du tribunal administratif

**E- Décision désignation commissaire du 25/08/2025**

**CODE : 3**

Vu enregistrée le 30/07/2025, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet du Gard -ARS délégation départementale du Gard demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*l'enquête publique relative aux travaux de prélèvement et dérivation des eaux et à l'instauration des périmètres de protection (au titre de l'article L1321-2 du code de la santé publique) pour le projet suivant :*

*Captage public du Palais d'eau destinée à la consommation humaine, situé sur la commune de MONOBLÉ et exploité par la commune de MONOBLÉ ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment son article L 11-1 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Hélène DUBOIS DE MONTREYNAUD est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Bernard AVIGNON est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée au préfet du Gard - ARS délégation départementale du Gard, à la commune de MONOBLÉ en qualité de maître d'ouvrage, à Madame Hélène DUBOIS DE MONTREYNAUD et à Monsieur Bernard AVIGNON.

Fait à Nîmes, le 25/08/2025

le président,



Christophe CIRÉFICE